

**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A16
DE L'ISLE-ADAM A LA FRANCILIENNE**

RÉUNION DE SYNTHÈSE

JEUDI 22 NOVEMBRE 2007

CENTRE SPORTIF DE PRESLES

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC :

MME. CLAUDE BREVAN, PRÉSIDENTE

M. PIERRE-GÉRARD MERLETTE, M. PIERRE-LOUIS DOUCET, M. OLIVIER RÉCHAUCHÈRE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. PASCAL LELARGE, PRÉFET, DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉQUIPEMENT ÎLE-DE-FRANCE

MME MARIE-CHRISTINE PREMARTIN, DIRECTRICE ADJOINTE RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT, EN CHARGE DU PÔLE DÉPLACEMENTS

M. JÉRÉMIE NEGRE, DREIF, CHEF DE PROJET A16.

INTERVENANTS :

M. RÉGIS HUMBERT, MAIRE DE PRESLES

M. SERGE MERY, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. MICHEL DUBROMEL, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

M. PIERRE-YVES BOUDER, ADJOINT À LA MAIRIE DE NERVILLE

M. ARNAUD BAZIN, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE, MAIRE DE PERSAN

M. PHILIPPE KILIDJIAN, MAIRE DE MAFFLIERS

M. BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DU COLLECTIF PLAINE DE FRANCE

LE REPRÉSENTANT DE CONSTANTIN ANGELOGLOU, CODERANDO 95

M. ALBAN CHARLET, LES AMIS DE LA FORÊT DE L'ISLE-ADAM

M. JEAN-MARIE FOSSIER, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES ÎLE-DE-FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE D'ÎLE-DE-FRANCE

M. PATRICK DEZOBRY, PRÉSIDENT DU SYNDICAT AGRICOLE DU PAYS DE FRANCE

MME ISABELLE GUIARD, COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST

(DÉBUT DE LA RÉUNION : 20 H 10)

Mme Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la neuvième et dernière réunion publique.

M. Régis HUMBERT, Maire de Presles est heureux d'accueillir la réunion de synthèse dans sa commune et précise que la question du prolongement de l'A16 est une préoccupation depuis 1985. A l'époque, les tracés étaient très pénalisants pour l'environnement et aussi pour les espaces agricoles au-dessus de Presles. Le tracé qui reprenait la RN1 avait été ardemment défendu. Un cheminement le long de l'A16 pour les agriculteurs avait été obtenu.

Presles avait délibéré à l'unanimité sur le tracé historique (A), tracé également retenu par le Conseil Général et par le Conseil Régional, dont M. RIMBERT faisait partie à l'époque. Tout en maintenant sa position sur le tracé A, une ouverture pourrait être envisagée sur les tracés B et C.

Il confirme qu'à l'unanimité le 16 novembre, la communauté de communes a rejeté le tracé D, pénalisant pour Maffliers et Montsoul, et également pour la vallée de Chauvry.

Il estime qu'il faut trouver une solution rapide pour le développement économique du Val d'Oise, que le prolongement de cette autoroute est un atout essentiel pour ce développement et un confort pour les habitants du secteur de Presles. Il souhaite que cette réalisation intervienne rapidement et regrette que 10 ans aient été perdus.

M. HUMBERT remercie la Commission de son travail et de son professionnalisme dans l'animation du débat public.

Mme BRÉVAN présente le déroulement de la séance :

- Bilan quantitatif et qualitatif du débat, évocation des points particuliers qui ont émergé du débat.
- Point de vue des auteurs de la saisine : France Nature Environnement et le Conseil Régional
- Expression de la maîtrise d'ouvrage
- Expression des participants.

Mme BRÉVAN remercie très chaleureusement les maires de leur contribution. Elle rappelle que 9 réunions publiques ont eu lieu, 2 réunions de travail ont été organisées à la CPDP à la demande des participants, une réunion sur le rétablissement des voiries agricoles et une autre réunion sur le demi-échangeur entre l'A16, la RN1 et la RD78, une visite sur le site a été effectuée.

Elle détaille les éléments chiffrés du débat (participation du public, questions posées, avis donnés, contributions et cahiers d'acteurs).

Les points saillants et les principales questions posées ont porté sur les questions de déplacement et de trafic routier, les questions agricoles et environnementales, la vie quotidienne, le développement économique et urbain.

M. Pierre-Gérard MERLETTE, membre de la CPDP indique les principaux points ressortis durant le débat et relatifs aux déplacements :

- Projets de développement et de désenclavement de l'ouest et du sud du département de l'Oise, accompagnés par la modernisation de leurs axes routiers qui rabattront les trafics vers l'A16 en direction du sud.
- Priorités attribuées aux déplacements directs vers ou en provenance de Paris ou aux déplacements grande couronne
- Intérêt pour des accès directs vers Paris ou la petite couronne, supprimant les nuisances quotidiennes des trafics parasites qui empruntent les voiries locales.
- Limites des continuités de la francilienne à l'Est au niveau de Roissy
- Mise en exergue des grands principes et certaines recommandations du Grenelle de l'Environnement.
- Projets d'amélioration des transports collectifs.
- Projection du maître d'ouvrage en matière d'évolution du trafic routier.
- Prévisions du trafic fret.
- Impact de la mise en service en 2013-2014 de la liaison Seine-Escaut et de la création d'un port fluvial à Bruyères.
- Demande des élus et des habitants de la zone de Persan d'un accès direct à l'A16 au niveau de Chambly pour rejoindre Paris ou la zone de Roissy
-

M. Olivier RÉCHAUCHÈRE, membre de la CPDP revient sur les impacts sur l'agriculture et l'environnement :

Pour l'agriculture :

- Meilleure qualification des effets de prélèvements de terrains
- Implication des effets de coupure des terres agricoles et des effets de cascade engendrés
- Prise en compte d'effets connexes :
 - L'implantation de nouvelles zones d'activités
 - La prolongation de l' A16 au-delà de la francilienne
- Solutions envisagées
 - organisation du parcellaire, circulation des matériels agricoles, indemnisation des agriculteurs, impact de la proximité d'une infrastructure sur le comportement des consommateurs (cueillette).

Pour l'environnement :

- Quatre dimensions ont été mises en exergue :
 - Les effets de morcellement du territoire
 - Les problèmes hydrauliques
 - La production de gaz à effet de serre
 - L'importance de la préservation des espaces agricoles au vu des problèmes de renchérissement du prix des matières premières et de la sécurité alimentaire mondiale.
- Enjeux paysagers : impact sur la vallée de Chauvry

Mme BRÉVAN poursuit sur les questions portant sur la vie quotidienne et sur la cohérence des différents réseaux de voiries :

- Nécessité d'avoir deux réseaux distincts (réseau national et régional d'une part et réseau local d'autre part).consensus sur ce point
- Suppression du trafic de transit dans Montsoult et Maffliers et débats autour du demi-échangeur Nord avec A 16

- Échanges entre les communes du secteur sans passer par la voirie rapide
- Prise en compte des dispositions du schéma directeur d'Île-de-France en révision sur le trafic dans les communes de Montsoult et Maffliers
- Nécessité de créer des circulations douces le long de la RN1 et des aménagements permettant le rétablissement des chemins de grandes randonnées
- Aménagement de la Croix Verte, consensus sur la nécessité et l'urgence d'une refonte du carrefour mais débats entre le maître d'ouvrage et les participants sur les points suivants :
 - La complexité même des échanges
 - La réalité des contraintes techniques
 - La complexité propre aux contraintes dues à la solution B qui concentre tous les échanges
 - Crainte de la persistance des stratégies d'évitement de la voirie rapide par les usagers notamment aux heures d'affluence.
- Un travail d'approfondissement reste à faire sur les aménagements connexes à la réalisation de l'autoroute. L'aménagement de la Croix Verte est indissociable du rétablissement des circulations secondaires.
- Nuisances liées à l'infrastructure nouvelle :
 - Le bruit (demande d'encaissement des tracés, renforcement des protections phoniques le long de la francilienne à la hauteur de Baillet quelle que soit la solution adoptée par le ministre)
 - La pollution de proximité (particules), la production de gaz à effet de serre comme critère déterminant du choix de tracé.

M. Pierre-Louis DOUCET évoque les apports dans le domaine du développement économique et du développement urbain. Différents éléments ont été soulevés par le public :

- Besoins de liaisons nord-sud, déplacements de rocade, déplacements entre les communes de la grande couronne
- Ouverture du canal entre la Seine et le nord de l'Europe
- Impact du SDRIF (front urbain et limites de possibilité d'urbanisation, attribution de 4 pastilles de 25 ha d'activités ou d'habitations)
- Aménagement de la zone des 70 arpents
- Requalification de la RN1 avec desserte correcte des zones à proximité de cette route, et des projets de Montsoult et Maffliers indispensables à la vie économique et aux ressources de petites communes.
- Activités à privilégier : activités légères non polluantes, génératrices d'emplois
Consensus sur le rejet de plates formes logistiques
- Développement du Val d'Oise, élément important du dynamisme de l'Île-de-France

Mme BRÉVAN enchaîne avec un résumé des interventions du débat.

Ce débat a fait émerger la complexité des enjeux que le prolongement de A 16 représente pour chaque participant. : enjeux complexes souvent très imbriqués qui ont conduit beaucoup d'acteurs à simplifier dans un premier temps leurs propos pour être mieux compris ou simplement parce qu'ils connaissaient mal les enjeux des autres participants.

Certains questions ou demandes ne trouvent d'ailleurs pas de réponse dans le cadre de ce débat mais elles sont sur la table pour des débats locaux.

La proposition du maître d'ouvrage porte sur 4 tracés auxquels sont venues s'ajouter deux propositions alternatives ; Il est possible d'affirmer que, à une ou deux exceptions près ,il y a consensus sur la nécessité d'un prolongement direct de A 16 jusqu'à la francilienne en mettant un terme au trafic de transit dans Montsoult et Maffliers et également un consensus

sur l'urgence de réaménager la Croix Verte. Chaque solution a ses défenseurs et son argumentaire et cet argumentaire a été très affiné au cours du débat.

M. Serge MÉRY, Vice-président du Conseil Régional, après avoir félicité le travail effectué par la Commission, reprend l'historique des engagements politiques programmés dès 1998. Un cahier d'acteurs a été rédigé par la Région, préconisant l'adoption du tracé B. Elle estime indispensable que le maître d'ouvrage soumette à l'enquête publique le prolongement de l'A16 mais également le réaménagement du carrefour de la Croix Verte et la requalification de la traversée de Montsout Maffliers.

M. MÉRY indique que le projet de SDRIF retient comme objectif un pôle d'échange ferroviaire important à Montsout avec une amélioration de la qualité de service et une fréquence plus élevée. Il souligne que des moyens techniques (acquisition de 200 bus) irrigueront la deuxième périphérie de cette région.

M. Michel DUBROMEL France Nature Environnement, à l'origine de la saisine de ce débat, précise la nature de cette demande : une demande forte d'un débat d'opportunité et une véritable prise en compte du développement durable. Il regrette que la dimension apportée par les perspectives d'amélioration du transport fluvial ait été trop peu prise en compte.

M. Pascal LELARGE, Préfet, Directeur régional de l'équipement de l'IDF remercie la commission particulière et la maîtrise d'ouvrage du travail réalisé au cours de ce débat. Il rappelle que ce débat est intervenu en même temps que le Grenelle de l'Environnement, montrant qu'il s'agit bien d'une réflexion plus générale sur la problématique des transports et des déplacements au plan national mais également au plan de l'Île-de-France.

Ce débat a permis d'entendre :

- Les préoccupations et les attentes des acteurs du territoire
- Les préoccupations sur les nuisances ressenties localement
- Une sensibilité forte au patrimoine forestier
- L'attachement notamment des élus au développement économique et urbain des communes,
- Des craintes formulées par les associations, les riverains et agriculteurs d'un éventuel prolongement au sud de la Francilienne et de projets de zones d'aménagement anarchiques que ce soit au niveau de la Croix-Verte ou plus loin du fait de ces trafics qui seront générés par le prolongement de l'A16.
-

Sur chacune des solutions proposées, certains points ont été soulevés et devront faire l'objet d'approfondissement : insertion paysagère, réduction des impacts, amélioration des corridors écologiques, maintien des circulations locales notamment pour les véhicules agricoles et les randonneurs.

M. LELARGE revient sur le financement de la requalification de la RN1. Il affirme que le prolongement de l'A16 ne peut se concevoir sans que soit conduit simultanément une opération exemplaire de requalification de la RN1 dans les traversées de Montsout et de Maffliers, préalablement à son déclassement dans le réseau routier départemental.

La SANEF, qui est le maître d'ouvrage de l'opération autoroutière, y participera financièrement par l'intermédiaire d'un fonds de concours. L'État entend donner des garanties financières et juridiques claires pour que ce projet soit un projet global avec trois volets qui seront conduits simultanément ; à savoir le prolongement de l'A16, le carrefour de la Croix-Verte et la requalification de la RN1.

Il indique le processus suivi si la décision de réalisation de cette infrastructure est prise.

M. Pierre-Yves BOUDER, adjoint au maire de Nerville la forêt, semble surpris que la maîtrise d'ouvrage écarte la solution D, moins pénalisante pour les agriculteurs. Il considère qu'une question n'a jamais été évoquée : l'A184 nécessiterait de reprendre la tension de la courbe au niveau de l'échangeur entre A16 et A184, quelque soit la solution et donc l'impact sur la forêt ne serait pas imputable à la solution D

Mme Brevan précise que la solution D n'est pas écartée et que les arguments en sa faveur seront traduits fidèlement dans le rapport fait au ministre.

M. Arnaud BAZIN, Vice-président du Conseil général du Val-d'Oise, Maire de Persan se félicite de la qualité des arguments avancés devant ce débat public et de la position du Conseil Régional Île-de-France sur ce dossier. La Région a aujourd'hui rejoint le consensus que ce débat a fait émerger autour de l'opportunité présenté.

Le Conseil général du Val-d'Oise conforte sa position de supprimer le point noir de la Croix-Verte et les nuisances quotidiennes amenées par la RN1 dans les traversées de Montsoul et de Maffliers.

Le Conseil général ne partage pas les positions prises en faveur de la suppression de l'échangeur avec la RD78. Les dispositions techniques envisagées notamment dans leurs conséquences en termes de gain de temps dissuaderont dans tous les cas le trafic de transit d'emprunter l'ancien itinéraire. L'enjeu lié à cet échangeur devient alors celui de l'accès des habitants de Montsoul et de Maffliers aux zones desservies par l'A16 en particulier à Beaumont et à Persan en évitant la traversée de Presles.

Le souhait du Conseil général, de la Communauté de communes du haut Val-d'Oise et de la commune de Persan consiste à voir compléter l'échangeur n°12 de desserte de Persan.

M. Philippe KILIDJIAN, Maire de Maffliers se plaint du passage de la RN1 depuis 30 voire 40 ans. Il note l'engagement de l'État à la requalification de la RN1 après l'autoroute et après la Croix Verte et précise qu'il est opposé au demi-échangeur nord en raison de son scepticisme persistant quant à la simultanéité de la réalisation de l'A16 et du réaménagement de la RN1

M. Bernard LOUP, Président du Collectif Plaine de France remercie la Commission Particulière du Débat Public pour l'organisation de ce débat et la diversité des thèmes abordés, et également le maître d'ouvrage de ses explications.

Il estime que ce projet doit répondre à des problèmes locaux pour débarrasser les riverains de la RN1 du flot de véhicules quotidiennement sous leurs fenêtres, d'une part, et pour assurer la continuité de la Francilienne à la Croix-Verte, d'autre part.

Les propositions faites par le Collectif Plaine de France tendaient à réduire l'impact du projet sur l'activité agricole et sur l'environnement des habitants de ce territoire.

Le collectif ne doute pas de la qualité et de l'objectivité du rapport qui sera rendu par la Commission Nationale du Débat Public sur proposition de la Commission Particulière du Débat Public.

Le représentant de CODERANDO 95 indique que ce débat a permis de confirmer le rôle de vigilance de cette association quant à la sauvegarde des itinéraires et des chemins de circulation douce, et d'exprimer des souhaits via un cahier d'acteurs. Cette réalisation peut être l'occasion d'étendre la résolution de problèmes sortant du cadre du prolongement de l'A16.

M. Alban CHARLET, Les amis de la Forêt de l'Isle-Adam indique que cette association ne peut retenir le tracé D, mais soutient la solution B, moins nocive car elle longe la voie ferrée et ne coupe pas les parcelles agricoles.

Il rappelle les principales données relatives aux massifs forestiers. Il confirme que défendre la forêt n'est pas défendre les intérêts de quelques privilégiés ou parce que l'écologie est actuellement un phénomène de mode.

M. Jean-Marie FOSSIER, Président de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles Île-de-France, Vice-président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France rappelle que l'agriculture de la région, et plus particulièrement de cette partie du Val-d'Oise, a déjà payé un lourd tribut pour la réalisation d'infrastructures dites d'intérêt général, que l'agriculture est avant tout une activité économique, diversifiée, drainant de la production de richesse et des emplois que ce soit directement ou indirectement. Les espaces agricoles ne sont donc pas des espaces libres moins dignes d'intérêt ou de sollicitude que d'autres espaces naturels.

Dans ce contexte, la profession agricole souhaite très vivement que soit au cœur de la réflexion et de la décision finale à la fois le maintien de la biodiversité et la conservation d'une activité agricole économiquement forte, dynamique, productrice de campagne, garante des territoires et des paysages, et ouverte à la diversification, ce qui induit bien évidemment une emprise foncière la plus faible possible.

M. Patrick DEZOBRY, Président du Syndicat Agricole du Pays de France relève l'utilité de ce débat public. Les agriculteurs estiment que les tracés A et C pénalisent fortement la plaine agricole, et qu'il n'est pas démontré que ce soit les meilleurs d'un point de vue routier.

Le but du prolongement de l'A16 consiste à raccorder la Francilienne, ce qui peut être réalisé le plus en amont possible avec le moins d'emprise possible. La solution B semble plus pénalisante vis-à-vis des riverains. Les agriculteurs penchent pour la solution D, permettant à la RN1 de revenir à une voie locale, de supprimer le demi-échangeur sur la RD78 et permettrait la réalisation d'un échangeur à Villiers-Adam.

Mme Isabelle GUIARD, Collectif Plaine de France Ouest souligne que les tracés A et C sont de loin les plus consommateurs de terres agricoles et naturelles. De plus, l'extension de la coopérative CAPAFRANCE serait compromise pénalisant ainsi l'ensemble de la filière agricole du secteur. Elle estime que le prélèvement de terre supplémentaire (200 ha) conduirait inéluctablement à l'urbanisation de toute la frange sud de la Plaine de France.

Mme BRÉVAN conclut cette réunion et par la même ce débat public. Elle relève que ce débat a été marqué par la courtoisie et l'écoute réciproque, par l'implication de tous les acteurs, par un apport d'argumentations fondées. La présence forte des milieux économiques, en particulier du monde agricole a été remarquée. Le monde associatif local et les élus se sont également fort impliqués.

Elle remercie tous les participants et les invite à partager une petite collation.

FIN DE LA RÉUNION : 22 H 50)